

PHTALATE DE BUTYLE ET DE BENZYLE (PBB)

Les commentaires sur les sections ayant trait à l'**environnement** de l'ébauche du rapport d'évaluation du PBB préparé dans le cadre de la LCPE (LSIP) ont été transmis par :

1. Spécialiste principal de l'environnement, Solutia Inc.

Le résumé des commentaires et des réponses présenté ci-dessous a été préparé par Environnement Canada. (Les commentaires portent tous sur la version anglaise du rapport.)

Commentaire ^(source)	Réponse
La présence de PBB dans les gaz d'échappement est improbable (§ 2.2.2.2, 7 ^e alinéa) ⁽¹⁾ .	Supprimer la première phrase, puisque les déclarations quantitatives viennent plus tard.
La présence de PBB dans le poli à ongles est improbable (§ 2.2.2.2, 8 ^e alinéa) ⁽¹⁾ .	À la place, lire : « <i>BBP may also be used as a component...</i> ».
La demi-vie dans l'eau devrait être < 2 jours (§ 2.3.1.2, 1 ^{er} alinéa) ⁽¹⁾ .	Fixer la demi-vie à < 2 jours, supprimer la mention de Howard <i>et al.</i> (1991), laisser l'avertissement relatif à l'eau froide.
Recomposer la dernière phrase du 1 ^{er} alinéa, § 2.3.1.5 ⁽¹⁾ .	Recomposer la phrase comme suit : « <i>In this study,...residue, and there was insufficient tissue to further characterize the remainder.</i> ».
Les données sur la tension de vapeur devraient se lire comme suit : « <i>0.00004 Pa @ 20°C and 0.0008 Pa @ 25°C</i> » (§ 2.3.1.6) ⁽¹⁾ .	Ajouter ces valeurs aux données physico-chimiques dans la documentation complémentaire (citer Solutia Inc., 1999, données inédites).
Les demi-vies sont trop longues (§ 2.3.1.6) ⁽¹⁾ .	Laisser tel quel. On explique dans la note au bas de page que ces valeurs sont prudentes.
Au lieu de « <i>LOEC_{pelagic} = 0.02 ´ 2000 L/kg ´ 170 mg/L</i> », on devrait lire : « <i>LOEC_{benthic} =...</i> » (§ 2.4.1.2) ⁽¹⁾ .	Corriger.
On devrait ajouter un avertissement concernant l'étude de Hardwick <i>et al.</i> (1984) ayant utilisé le phtalate de dibutyle (§ 2.4.1.4, 1 ^{er} alinéa) ⁽¹⁾ .	Laisser tel quel. On trouve un avertissement dans les études sur le phtalate de dibutyle au § 3.1.2.6.
Inclure dans le § 2.4.1.6 les résultats des études de 1998-1999 (soumises) montrant que le PBB ne perturbe pas le système endocrinien du poisson. ⁽¹⁾	Ajouter le résumé des résultats des études au § 2.4.1.6.

PHTALATE DE BUTYLE ET DE BENZYLE (PBB)

Les commentaires sur les sections ayant trait à la **santé** de l'ébauche du rapport d'évaluation du PBB préparé dans le cadre de la LCPE (LSIP) ont été transmis par :

- Spécialiste principal de l'environnement, Solutia Inc.

Le résumé des commentaires et des réponses présenté ci-dessous a été préparé par Santé Canada. (Les commentaires portent tous sur la version anglaise du rapport.)

Commentaire	Réponse
Serait contradictoire la façon de signaler les concentrations de PBB, relativement aux limites de détection (§ 2.3.2.6, 3 ^e alinéa).	On a vérifié les concentrations présentées dans le rapport et elles sont exactes.